

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

### EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 75/2020/78234/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 05/11/2020 TECHNICIEN David Coudeville  
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Désiré Dupain 26 - 4350 Remicourt AGRÈMENT RÉGION WALLONNE AGRW, DEP-048/A/08 expire le 12/10/2024



#### > COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire  
N° TVA non communiqué  
Adresse Rue Désiré Dupain 26 - 4350 Remicourt

#### > SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non

#### > RÉSERVOIR

|  |   |                                    |         |
|--|---|------------------------------------|---------|
| Autorisation d'exploitation                      | Oui   | Date d'émission, échéance & numéro | /       |
| Capacité autorisée et/ou réelle (litres)         | 5118  | Année d'installation               | inconnu |
| Origine du réservoir et n° de fabrication        | Inconnu   | Certificat d'étanchéité antérieur  | Non     |
| Dimensions                                       | 2.26x1.50x1.51  | Niveau de liquide (cm)             | 70      |
| Commentaire relatif à la déclaration de classe 3 | Voir annexe   |                                    |         |
| Type de réservoir                                | Parallélépipédique - Aérien - Dans un local - Simple paroi - Métallique |                                    |         |

#### > CONTRÔLE

|  |                                 |   |   |
|--|---------------------------------|---|---|
| Contrôle visuel du réservoir au brûleur                | OK                              | Fonctionnement brûleur                            | OK  |
| Pollution en dehors du réservoir                       | Non                             | Trou d'homme : étanchéité et fixation couvercle : |   |
| Trou d'homme : état général                            |                                 | Raccords  | OK  |
| Conduite de remplissage                                | OK                              | Conduite de ventilation                           | OK  |
| Conduites d'aspiration et de retour (parties visibles) | OK                              | Encuvement  |   |
| Contrôle visuel de l'étanchéité                        | Etanche                         | Présence d'eau et de boue (cm)                    |   |
| Taux d'acidité (pH)                                    | /                               | Conductivité (µS/cm):                             | /   |
| Contrôle intérieur si nettoyage                        | /                               | Système anti-débordement                          | hauteur de la tige OK - sifflet 95% - test OK |
| Système de mesure de niveau                            | présent - non conforme          | Système de détection de fuite                     |   |
| Réservoir aérien : épaisseur des parois                | > à 80% de l'épaisseur minimale |   |   |

#### > AUTRE(S) REMARQUE(S)

Le système de mesure de niveau n'est pas conforme / est absent  
Le montage réalisé de la jauge sur le côté du réservoir est interdit. A démonter

**Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.**



**Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.**

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service(M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression(M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Remicourt

Signature du technicien

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 75/2020/78234/C01:1

### › ANNEXES

Autorisation d'exploitation

